

109337 - Il veut faire le pèlerinage mais il n'en connaît pas les rites

question

Je veux faire le pèlerinage mais je n'en connais pas les rites, que faire?

la réponse favorite

Louanges à Allah

Celui qui veut accomplir le pèlerinage doit auparavant en apprendre les modalités ou, au moins, se procurer un petit livre, facile à comprendre, écrit par l'un des ulémas confirmés et connus pour leur fidélité à la Sunna, et s'y conformer.

Parmi les livres utiles:

1. Vérification et éclaircissement de nombreuses questions relevant des pèlerinages mineur et majeur et de la visite (de la mosquée du Prophète) par Cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)

2. Les rites des pèlerinages mineur et majeur par Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde).

S'il se heurte à une difficulté, qu'il interroge l'un des ulémas. Il doit accompagner l'un des ulémas ou étudiants pour apprendre les rites progressivement. Que le pèlerin s'inscrive dans un convoi qui tient à assurer la présence parmi les pèlerins d'un prédicateur ou un étudiant en sciences religieuses.

Cheikh Ibn Outhaymine a été interrogé sur un cas pareil et voici sa réponse: «Ma réponse est qu'Allah Très Haut a déjà répondu par Sa parole: **«Interrogez les gens du Rappel, si vous ne savez pas.»** (Coran,16:43). Celui qui veut pratiquer un culte qu'il ignore, doit interroger les ulémas afin d'adorer Allah en claire conscience. En effet, figurent parmi les conditions de la bonne pratique cultuelle la sincérité à l'égard d'Allah et la conformité à la pratique du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui). Or, il ne peut pas y avoir une

conformité si l'on ne sait pas les actes et paroles du Prophète. Voilà pourquoi je dis à l'auteur de la question: si vous voulez faire le pèlerinage et n'en connaissez pas les dispositions et les rites, vous devriez interroger ceux qui les savent. Je soutiens fermement que celui qui veut faire le pèlerinage doit accompagner un des ulémas ou étudiants en sciences religieuses connus pour leur maîtrise des dispositions régissant le pèlerinage, afin de suivre leurs instructions.»